

DELIBERATION N° 2020/291

Portant décision modificative n°2 du budget principal de la ville de Dumbéa pour l'exercice 2020

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 26 août 2020,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°2020/072 du 12 février 2020, portant approbation du budget de l'exercice 2020 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la délibération n°2020/073 du 12 février 2020, portant modification des autorisations de programmes de l'exercice 2020 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la délibération n° 2020/074 du 12 février 2020, portant création des autorisations de programme du budget principal de la Ville de Dumbéa – Budget 2020,

VU la délibération n°2020/179 du 13 mai 2020, portant affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la Ville de Dumbéa - Budget Principal,

VU la délibération n°2020/183 du 13 mai 2020, portant décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2020 de la ville de Dumbéa - Budget Principal,

VU la délibération n°2020/184 du 13 mai 2020, portant modification des délibérations n°2020/073 portant modification et clôture des autorisations de programmes du budget principal de la Ville de Dumbéa - Budget 2020, et n°2020/074 portant création des autorisations de programme pour le budget principal de la Ville de Dumbéa – Budget 2020,

VU la délibération n° 2020/290 du 26 août 2020, autorisant le maire à signer l'avenant n°4 de redéploiement au contrat d'agglomération du grand Nouméa 2017-2021,

VU la note explicative de synthèse n° 2020/57 du 24 juillet 2020,

La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 10 août 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la décision modificative n°2 du budget principal de la commune de Dumbéa, exercice 2020, en section de fonctionnement et en section d'investissement, avec les crédits ouverts votés par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, telle que récapitulée dans le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Intitulé	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	-12 806 140	
012	Charges de personnel et frais assimilés	-32 000 000	
65	Autres charges de gestion courante	19 800 000	
66	Charges financières	2 800 000	
68	Dotations aux provisions	39 055 273	
023	Virement à la section d'investissement	-116 728 050	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		3 522 500
73	Impôts et taxes		-72 600 000
74	Dotations et participations		-38 701 417
77	Produits exceptionnels		7 900 000
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		- 99 878 917	-99 878 917

Opération	Libellé	DEPENSES	RECETTES
021	Virement de la section de fonctionnement		-116 728 050
001512	Participation Equipement ZAC Centre Urbain Koutio	-30 000 000	
001812	Div Travaux Intercommunaux Grand Nouméa	1 892 582	
16P104	Aménagement piste sécurité routière	-5 000 000	
17P101	Acquisition véhicules sécurité salubrité public 2017	-387 400	
17P802	Aménagement Promenade Jules Renard	-20 000 000	
17P802	Aménagement Promenade Jules Renard		-11 504 680
18101P	Réaménagement centre de secours	-1 500 000	
18302P	Acquisition décors de Noël	2 000 000	
18401P	Aménagement terrain sportif du parc des loisirs	-8 000 000	
18801P	Travaux de voirie 2018	-11 376 131	
18807P	Aménagements croissants verts	-2 968 861	
18807P	Aménagements croissants verts		1 345 825
18808P	Réfection parc de jeux des érudits	4 000 000	
191006	Opération éco mobilité	7 300 000	
191008	Développement durable bâtiments communaux 2019	-123	
191103	Réalisation gendarmerie DSM	-10 000 000	
191201	Mobilier et matériel scolaire 2019	4 870	
191203	Travaux amélioration dans les écoles	-1 521 598	
191204	Modules rentrée scolaire 2020	-13 382 841	
191404	Développement work out et street work out	-3 500 000	
191404	Développement work out et street work out		4 000 000
191405	Réhabilitation complexe sportif Erudits CA17-21	9 695 623	
191405	Réhabilitation complexe sportif Erudits CA17-21		6 000 000
191801	Amélioration éclairage public	1 232 705	
191802	Entretien éclairage public 2019	-74 200	
191803	Aménagement de voiries	63 070 595	
191804	Aménagement verts loisirs cœur de ville CA17-21	2 050 185	
191805	Participation travaux NEOBUS		-29 000 000
191808	Aménagement parc Fayard	-1 000 000	
191809	Amélioration vie des quartiers 2019	3 322 115	
191812	Travaux de réhabilitation parc de jeux Erudits	-18 270 900	
201000	OPNI	470 000	
201000	OPNI		77 500 000

Opération	Libellé	DEPENSES	RECETTES
201001	Acquisition équipements informatiques 2020	-1 000 000	
201002	Travaux bâtiments communaux 2020	-4 000 000	
201002	Travaux bâtiments communaux 2020		8 800 000
201004	Acquisition de véhicules et matériel 2020	-9 000 000	
201005	WIFI 2020	-838 898	
201101	Acquisition Véhicules et matériels sécurité 2020	-4 354 800	
201103	Vidéoprotection	-333 570	
201202	Travaux équipements scolaires 2020	-5 000 000	
201202	Travaux équipements scolaires 2020		7 200 000
201301	Travaux équipements culture communaux 2020	-3 000 000	
201301	Travaux équipements culture communaux 2020		8 000 000
201401	Travaux équipements sportif communaux 2020		-345 825
201402	Réaménagement complexe sportif Dumbéa centre	10 000 000	
201402	Réaménagement complexe sportif Dumbéa centre		2 386 647
201403	Travaux équipements jeunesse		4 000 000
201801	Entretien éclairage public 2020	-1 986 278	
201802	Amélioration vie des quartiers 2020	-3 014 158	
201803	Aménagement vert et de loisirs Tonghoué	-3 000 000	
201805	Rénovation des aires de jeux 2020	-3 000 000	
201807	Aménagement carrefour du Calvaire	5 000 000	
201808	Aménagements durables de la trame verte Dumbéa Nord	20 000 000	
201808	Aménagements durables de la trame verte Dumbéa Nord		4 875 000
201809	Construction caveau municipal	2 000 000	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-33 471 083	-33 471 083

MONTANT TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2	- 133 350 000
--	----------------------

ARTICLE 2/

Au total, la balance générale du budget principal de la Ville de Dumbéa, exercice 2020, est égale à :

- Section de fonctionnement	3 919 051 054 XFP
- Section d'investissement	2 470 836 776 XFP
TOTAL	6 389 887 830 XFP

ARTICLE 3/

Est autorisée le versement d'une subvention exceptionnelle de 28 millions à la Caisse des Ecoles de la Ville de Dumbéa, au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

ARTICLE 4/

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

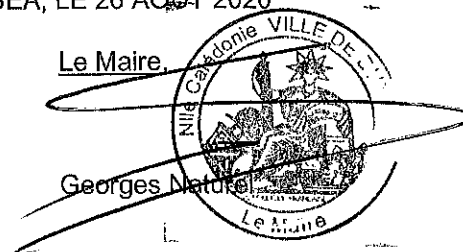
ARTICLE 5/

Le Maire et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 26 AOUT 2020

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 26 AOUT 2020



DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
- AFFICHAGE	- 1
- SAG	- 1
- TPS	- 1
- TOUS SERVICES	- 18

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 SEP. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ